

Edito phages sans frontières janvier 2018

L'année passée a été marquée par une évolution importante pour le renouveau de la phagothérapie. En effet, les autorités françaises de santé ont accepté officiellement, mais dans certains cas seulement, d'autoriser l'utilisation des bactériophages thérapeutiques. Ce n'est toutefois pas encore une libération de la phagothérapie sans conditions et ni contrôle. Elle ne peut par conséquent n'être mise en pratique que pour de rares cas.

En effet, il faut que des suspensions bactériophages soient disponibles après une préparation respectueuse de normes strictes. Pour cela l'intervention de la « start up » française (Pherecydes Pharma) a été requise car elle a un savoir faire dans ce domaine. Il faut en effet que les suspensions soient contrôlées comme tout médicament utilisé en médecine avec ici des contraintes supplémentaires liées à la nature virale de son principe actif (bactériophages). C'est une étape relativement « lourde » qui demande que soit réalisé une analyse du (ou des) bactériophage(s) purifié(s) par une microscopie électronique et un séquençage du génome.

Du côté patient il faut respecter les procédures réglementaires dans le cadre d'une Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU) nominative. Le traitement par des bactériophages ainsi disponibles n'est accordé qu'à titre compassionnel, c'est-à-dire que si la situation clinique engage chez le patient un risque fonctionnel important ou vital qu'aucun autre traitement ne peut enrayer. C'est ainsi qu'en septembre 2018, le CHU de Lyon a fait part de deux traitements qui ont abouti à la guérison de deux infections osseuses graves en échec thérapeutique.

Ce succès, a permis de d'initier une collaboration nécessaire entre institutions réglementaires (Agence du Médicament) et médicale. La phagothérapie doit être cadrée avec des procédures d'utilisation stricte bien définies. Les bactériophages ne sont pas des médicaments comme les antibiotiques et ne devront pas être utilisés sur une prescription simple. C'est une première étape qui devra être suivie d'autres qui permettront d'élargir les indications. Mais la phagothérapie reste encore dans notre pays comme d'autres pays occidentaux un traitement d'exception.

Alain Dublanche